

AMENDEMENT

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 200

Loi concernant la Ville de Montréal

*Ann 1
Préambule*

PRÉAMBULE

Remplacer, dans le texte anglais du quatrième paragraphe du préambule du projet de loi, « displacements » par « shifting ».

*adopté
7/6*

COMMENTAIRE

« Tax shifting » constitue la bonne expression pour traduire « déplacements fiscaux » en anglais.